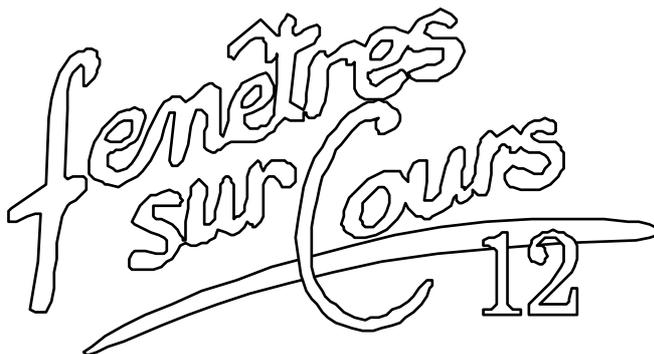


Bulletin du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs d'école et PEGC. Section de l'Aveyron.

Dispensé de timbrage

Decazeville CC - T1

SNUipp-FSU 12
1 rue de la Montagne
12300 DECAZEVILLE
Tél : 05.65.43.40.11
Fax : 05.65.43.49.29
courriel :
snu12@snuipp.fr
Minitel : 3615 ACADY2
http://12.snuipp.fr
http://www.fsu-sd.org/
~site12/



DÉPOSÉ LE 21 / 02 / 2007

8 février 2007

**70% de grévistes dans les écoles,
plus de 300 manifestants éduc,
500 devant la Préfecture à Rodez :**

**pour les salaires, pour l'école,
les restrictions : y'en a marre !**

Le succès indéniable de l'action Fonction Publique du 8 février appelait des réponses rapides. Or le gouvernement, les ministres de la Fonction Publique ou de l'Éducation Nationale continuent de faire la sourde oreille.

Les fédérations syndicales de la Fonction Publique* ont écrit au Premier Ministre pour exiger que s'ouvrent de réelles négociations salariales avant le 2 mars. Faute de quoi, elles se réuniraient le 5/03 pour faire le point sur les suites à donner à l'action du 8 février.

Le contentieux salarial (-5,2% depuis 2000 et 2,5 mois de salaire en moins depuis 10 ans en terme de pouvoir d'achat), l'étranglement budgétaire du service public, les attaques constantes contre les personnels (statuts rongés, compétences niées, suspicion et autoritarisme érigés en principes), tout milite dans le sens d'une intervention des agents de la Fonction Publique dans un « processus d'actions, de manifestations et de grèves » à l'appel des fédérations syndicales de la Fonction Publique mais aussi dans tous les débats sur le service public.

C'est dans cet esprit que le SNUipp et la FSU seront parties prenantes de la Fête Nationale des Services Publics qui aura lieu le 31 mars à Firmi.

Le 15 février 2007
JL. Tomero

Après le 8 février : les personnels n'en resteront pas là

Les fédérations de l'éducation, FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education considèrent que la journée de grève et de manifestations du 8 février a constitué **un succès marquant la détermination de personnels à obtenir satisfaction sur leurs revendications : la défense du service public d'éducation, le refus des suppressions de postes, les salaires et l'emploi, le retrait des mesures autoritaires imposées par le ministre** (notamment projet de décret sur les obligations de service et projet de décret sur les EPEP...)

Or le **ministre refuse obstinément d'entendre** ; pire, il se livre à une véritable provocation en annonçant par exemple la publication imminente au journal officiel du décret sur les obligations de service des enseignants du second degré. Il porte aujourd'hui l'entière responsabilité d'un risque majeur de détérioration de la situation dans les établissements. **L'action ne peut que se poursuivre.**

Les fédérations appellent à amplifier les actions locales. Elles invitent leurs organisations dans les départements et les académies à prendre, dans la période du 12 février au 9 mars, des initiatives communes (grèves, manifestations, rassemblements, etc.) en liaison, notamment, avec les réunions des Comités techniques paritaires, comme c'est déjà le cas dans les académies de Lille, Aix-Marseille, Rouen. Elles se retrouveront début mars pour envisager une nouvelle initiative nationale pour l'ensemble de l'éducation si le ministre persiste dans son refus d'entendre les revendications.

Créations en maternelle, zéro, on passe, « *le taux de scolarisation des petits reste très supérieur à la moyenne nationale* ». Il est en chute libre, mais c'est vrai il y a pire ailleurs : circulez y'a rien à voir.

Attention, si vous supprimez là, les effectifs par classe seront conséquents, « *là aussi, la moyenne nationale...* », circulez y a rien à voir.

Les locaux sont inadéquats, « *j'en prends note* », circulez y a rien à voir.

Le privé est à deux pas, « *Vous ne pouvez servir cet argument à chaque fois* », circulez y a rien à voir.

C'est une population difficile, ... « *on verra à la rentrée* », circulez y a rien à voir !

Entre groupe de travail et CTP, ce sont plus de 9h de débat qui ont sans cesse buté sur un constat simple : les besoins de l'Aveyron ne sont pas pris en compte. Le CDEN a été plus rapidement boudé : l'IA, comme à son habitude dans cette instance, s'est tenu à des principes généraux. Des années de restrictions budgétaires, de retraits de poste et d'effectifs en hausse réduisent chaque année un peu plus les possibilités de réponses aux besoins.

Si les représentants des personnels arrachent encore des améliorations ou détournent encore le couperet, c'est avec le sentiment de plus en plus prégnant que trop de situations sont désormais sciemment ignorées par l'administration faute de les pouvoir « rentrer dans l'enveloppe budgétaire ».

Les budgets et IA successifs ont beaucoup fait pour populariser la formule « *Déshabiller Pierre pour habiller Paul* » ; aujourd'hui Pierre est presque nu, quant à Paul, il a beau remonter ses chaussettes, il ne peut que s'enrhumer.

Jusqu'à 32 élèves par classe en maternelle et pas de créations !

Dans chaque école, les termes du problème sont désormais posés : **on ne peut laisser passer ça, les besoins doivent être entendus. Il faut se saisir sans attendre de toutes les possibilités de les porter dans le débat public !**

Nous l'avons fait le 8 février nettement, clairement. Il faudra continuer par l'action mais aussi par des interventions dans tous les espaces qui s'ouvriront. L'IA annonce pour juin un débat sur la maternelle. Son objectif officiel : définir les conditions d'accueil des petits, s'interroger sur l'opportunité de la présence de ceux-ci dans les classes uniques. Inutile de lire entre les lignes, tout le monde aura compris que sous couvert de débat, il s'agira d'inscrire dans les têtes, voire dans les textes, un recul sans précédent de la scolarisation en maternelle.

Sur ce sujet, le SNUipp a plusieurs fois attiré l'attention des collègues mais aussi des parents d'élèves. Nous en sommes aujourd'hui à devoir tirer le signal d'alarme : c'est la maternelle qui est en danger. En Aveyron comme ailleurs par cette pression mise sur la scolarisation et les effectifs mais aussi dans tous le pays par la logique même du socle commun et des refontes impopulaires des programmes à la sauce Fillon épiciée Robien.

Économisme rime avec utilitarisme mais ne s'accommode en rien de pédagogie, de lutte contre l'échec scolaire ou même de certaine devise, toujours en danger, toujours à construire, liberté, égalité, fraternité.

Vous trouverez l'intégralité des mesures de carte scolaire officialisées par le CDEN du 13 février sur le site : 12.snuipp.fr.

CAPD du 24 janvier

Pour cette CAPD, le SNUipp a tout d'abord tenu à renouveler son soutien aux collègues directeurs sanctionnés, assurant regretter profondément la décision de l'IA et condamnant à nouveau toute sanction prononcée contre des collègues dans le cadre d'une consigne syndicale. Le SNUipp a, en outre, rappelé, avoir boycotté la précédente CAPD pour marquer sa désapprobation, largement partagée par l'ensemble des collègues. Nous avons enfin rappelé que pour notre organisation syndicale, le retrait d'1/30^{ème} est une atteinte grave à la dignité des personnels et que les sanctions ne régleront rien : l'action sera donc poursuivie.

Le SE a regretté que cette CAPD intervienne après la tenue des premiers stages de formation continue, y compris pour un public non désigné et a proposé la mise en place d'un calendrier de travail plus précis. L'IA a retenu l'idée d'un canevas pour s'organiser au mieux dans ce domaine.

Concernant l'ISSR, suite aux modifications intervenues récemment, les organisations syndicales ont regretté le changement de règle intervenu en cours d'année. Le SNUipp a précisé qu'il s'oppose à cette décision et regrette la non prise en compte du travail effectif des collègues TR (tout comme les collègues ordinaires, le BD travaille en dehors du temps de présence face aux élèves...).

Sur les postes d'EVS, le SNUipp a demandé à l'IA de produire une liste précise des postes. Ce dernier a répondu favorablement et a précisé qu'une relance pour de nouveaux recrutements allait intervenir (contrat d'avenir et CAE 1^{er} et 2^{ème} degré à hauteur de 130 places). L'IA a noté qu'il n'avait pas observé de demande massive de scolarisation pour les enfants handicapés et a ajouté qu'en cas de problème, il convenait de s'adresser aux référents. Certaines difficultés concernant ces postes ont été notées (charge de travail, frais de déplacements)... L'IA a demandé à ce que soit prise en compte la spécificité et la nouveauté de ces dispositifs en appelant à se laisser du temps (Encore : la question est pourtant posée quasiment à chaque CAPD depuis 1 an par le SNUipp).

Concernant l'avancement (cf. synthèse des résultats sur le site 12.snuipp.fr), le SNUipp est intervenu pour dénoncer le blocage de l'avancement décidé par l'IA à l'encontre de 4 collègues qui refusent l'inspection. **Le SNUipp continue à refuser qu'une sanction soit ainsi imposée à des collègues qui appliquent une consigne syndicale**, même si celle-ci n'est pas de notre fait. Nous avons rappelé en substance à l'IA que la procédure en cas de refus d'inspection mise en place à l'automne devait, si elle devait aller au bout, se conclure par la tenue d'une CAPD disciplinaire. En outre, nous avons rappelé qu'en groupe de travail, il n'avait nullement été question de doubler la procédure sur le refus d'inspection d'une quelconque autre démarche de sanction. Ainsi, le SNUipp s'est logiquement prononcé contre ce blocage d'avancement en considérant qu'il s'agit d'une sanction. L'IA a répondu n'avoir pas mis en place la procédure qu'il a proposé en groupe de travail, qu'il n'y a donc pas de doublon, il a maintenu sa décision de blocage de l'avancement.

Le SNUipp a fait observer les écarts d'ancienneté très importants aux échelons où les ex-instituteurs intégrés et les PE sont en concurrence avec l'apparition d'un véritable goulet d'étranglement à partir du 6^{ème} échelon PE qui limite le nombre de promotions pour les PE recrutés PE. Enfin, pour les PET2, il a été précisé que tous (70), ne pourraient pas partir cette année en stage de formation car certains types de supports ne peuvent accueillir les PE2 (postes fractionnés, etc.). L'administration a précisé que certains PET3, n'ayant pu partir en stage l'an dernier pour les mêmes raisons, avaient été « raccrochés » aux stages PET2 cette année. Le même dispositif devrait être renouvelé pour les « non-partants » de cette année.

Sur l'ISSR : même si on savait que le changement de règle de défraiement couvait, le SNUipp s'oppose à la décision prise :

- parce que ce changement en cours d'année n'est pas loyal
- parce que cette décision va déboucher sur une situation difficile pour les remplaçants qui de plus se répercutera sur les écoles un jour ou l'autre
- parce que cette décision nie la spécificité de la fonction que ce soit sur le plan de la difficulté (plusieurs rentrées par an, adaptation, etc.), que ce soit sur le plan du temps de travail.

Si les remplaçants ne sont pas réputés être occupés par leur remplacement les mercredis et week-end, c'est qu'ils ne travaillent jamais les mercredis et week-end pour leurs classes. Auquel cas, c'est le temps de travail de tous qui est à revoir.

À propos du goulet d'étranglement à partir du 6^{ème} échelon PE qui limite le nombre de promotions pour les PE recrutés PE et ralentit leur avancement. Ces écarts d'ancienneté touchent tous les enseignants et entraînent des inégalités de traitement considérables (plus de 33 000 € sur l'ensemble de la carrière !). On observe que la prise en compte de la note renforce grandement l'effet de l'ancienneté.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp12 revendique :

- la « déconnexion » de la note de toutes les opérations administratives y compris l'avancement,
- l'avancement automatique de tous les instituteurs et professeurs des écoles au rythme le plus rapide,
- l'unité de la profession avec l'obtention d'un corps des PE à une classe comportant 11 échelons avec indice terminal 782 accessible par tous.

Extrait de la Déclaration FSU au CTP Académique du 31 janvier

[...] La politique «de rééquilibrage intra académique des P/E» engagée par le Rectorat depuis plusieurs années dans un contexte de baisse importante du budget de l'Education, de forte croissance démographique, et de spécificités territoriales de l'académie, ressemble fort à la quadrature du cercle. Alors que les taux d'encadrement de l'Aveyron et du Gers ont chuté de 4,5% en 4 ans, celui du Lot de près de 4%, celui du Tarn de 3,2 %, ceux des Hautes-Pyrénées et du Tam et Garonne de 2,7%, avec tout ce que cela implique de possibilités en moins dans le travail quotidien des collègues auprès des élèves, le P/E de la Haute-Garonne est passé de 5,14 à 5,15 seulement, restant inférieur à celui des académies urbaines homogènes (5,19).

Le contexte dans le premier degré, c'est aussi la montée d'un **autoritarisme** inquiétant vis à vis des personnels, allant jusqu'à la remise en cause d'actions collectives comme le blocage administratif de nos collègues en charge de direction. Dans la plupart des départements de l'académie désormais, ceux-ci se voient sanctionnés par des retraits de salaire pour des documents remplis

mais non transmis, alors que l'immense majorité d'entre eux ne comptent ni leur temps, ni leur énergie pour assumer au mieux leurs missions. Dans une période où les collègues sont de plus en plus excédés par l'élasticité grandissante de leur temps de travail, les courriers des inspecteurs d'académie ont été reçus comme **une profonde atteinte à leur dignité professionnelle**. Sur ce dossier et dans un souci d'apaisement, nous vous demandons, Monsieur le Recteur d'intervenir pour stopper ces procédures de retrait de salaire.

Le contexte dans le premier degré, c'est encore l'introduction de la **précarité à grande échelle** avec l'arrivée en nombre des EVS, après les AVS et les assistants d'éducation. Qu'ils soient en CAV ou en CAE, ces personnels travaillent pour un salaire de misère, sur des contrats de plus en plus courts, sans perspective réelle de formation, et d'avenir stable.

Sur un autre plan, et non des moindres, peut-on ne pas craindre pour l'avenir de la **formation continue**, élément essentiel du dispositif pour une école de la réussite de tous, quand la dotation horaire de l'IUFM à ce titre passe pour l'académie de 8600 à 5600 puis 3600 heures ? Quand le cahier des charges prévoit d'assurer 6 semaines de formation pour les PE1 et PE2 sans moyens supplémentaires. Quand le dispositif de stage filé, pérennisé par le même cahier des charges, ampute le potentiel de stages d'un tiers. Quand enfin, dans la plupart de départements, le potentiel de remplacement stages sert de marge de manœuvre pour palier aux insuffisances des dotations, et aux manques de brigades maladie.

Comment ne pas recevoir avec encore plus d'incompréhension et de colère les annonces ministérielles, les injonctions sur les apprentissages, au regard de cette situation ?

Ainsi, c'est la réalité de la remise en cause de la priorité à l'école que vivront les élèves dans nos classes à la rentrée prochaine : surcharge d'effectifs, collègues non remplacés, manque de personnels formés pour la prise en charge des difficultés, formation continue réduite ou supprimée, difficultés pour la mise en œuvre de la loi sur le Handicap... le tout dans un contexte social dégradé ayant des répercussions sur l'école.

La FSU ne se satisfait pas des conditions de scolarisation et de travail ainsi faites aux élèves et aux personnels de notre académie, dans un contexte de croissance démographique soutenue, et demande d'ores et déjà au ministère que la dotation de notre académie soit revue à la hausse. Elle dénonce l'abandon de la priorité à l'école que contiennent à traduire ces mesures, pleinement cohérentes avec la vision de l'Ecole que développe le ministère (baisse des recrutements, mesures rétrogrades sur les apprentissages, apprentissage à 14 ans, socle commun au rabais...).

L'avis des PE2 sur la formation

Des questionnaires ont été distribués par le SNUipp au premier trimestre (au niveau local et national) concernant la formation à l'IUFM pour les PE2 et plus particulièrement la mise en place du stage filé.

Comme nous pouvions le craindre au vu des motivations et des conditions de précipitation qui ont présidé à sa mise en œuvre, leurs réponses ont fait part de difficultés importantes dès les premières semaines :

Une charge de travail supplémentaire très lourde (préparation de la classe, dossiers, mémoire, etc.).

Les difficultés pour concilier de manière cohérente la préparation de la classe et le parcours de formation à l'IUFM, les déplacements importants dans de nombreux cas, le tout dans un volume horaire de formation constant.

Les problèmes liés à la place et à la prise en compte de ce stage dans l'évaluation finale.

Un accompagnement formateur peut être inadapté et en tous cas trop tardif.

Des retards dans le remboursement nécessaire des frais de déplacements (pourtant très importants en Aveyron compte tenu de la taille du département).

Sous l'impulsion du SNUipp et de la FSU, le CSP comme le Conseil d'Administration de l'IUFM avaient adopté en juin une motion demandant au minimum le report du stage filé. Les faits et les avis rapportés ici nous donnent aujourd'hui raison. Cette modalité de stage, telle qu'elle se met en œuvre, non seulement ne peut améliorer la formation initiale, mais elle contribue à la dégrader parce qu'elle intervient sans allongement de la durée totale de la formation, et sans les moyens nécessaires à un accompagnement formateur à la hauteur de l'enjeu.

Cet état de fait a entraîné une très forte participation des PE2 à la journée d'actions du 8 février dernier sur le site de RODEZ. En effet, ils étaient **grévistes à 86 % (38 sur une promotion de 44)** selon les informations recueillies lors de nos permanences ainsi qu'auprès de ceux d'entre eux présents avec nous sur le rassemblement. On peut donc considérer que les difficultés déjà notées ainsi que la constatation des réalités et difficultés du terrain sur les écoles (particulièrement en cette période de carte scolaire) par le biais du stage filé sont à l'origine de ce besoin de mobilisation. Nous les félicitons donc pour leur contribution au succès de cette journée et veillerons à poursuivre notre action en faveur d'une formation initiale de qualité.

SOMMAIRE

p.1 **Éditorial**

p.2 **Communiqué FP - Carte Scolaire**

p.3 **C APD 24 janvier**

p.4 **PE2 et Formation - Déclaration FSU au CTPA**

En encart

*L'école maternelle,
indispensable !*

Comité de rédaction:
Le bureau du SNUipp12

Bulletin du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC • SNUipp-FSU12, 1 rue de la Montagne, 12300 Decazeville • Tél : 05 65 43 40 11 Fax : 05 65 43 49 29 • Directeur de la publication : J.L. Tomero • Rédacteur en chef : J.L. Tomero • Imprimé par nos soins • CRPAP : 0210 S 0718 3 • ISSN 1165-311 6 • Trimestriel. Prix du numéro 0,50 €. Abonnement 3 €.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp12. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant au SNUipp-FSU12.